

# FEUILLE OFFICIELLE

DES

## ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

## FRIXT DES ANNONCES:

payable d'avance.

CHACQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . . 0 fr. 40 cent.  
 Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.  
 Les annonces doivent être remises, *au plus tard*, le mardi soir à deux heures.

## CALENDRIER

Jeudi 23. S<sup>e</sup> Théophile.

V. 24. S <sup>e</sup> Ame.	L. 27. S. Côme.
S. 25. S. Firmin.	M. 28. S. Céron. D. q.
D. 26. S. Amand.	M. 29. S. Michel.

## FRIXT DE L'ABONNEMENT:

payable d'avance.

UN AN. . . . .	15 fr.
SIX MOIS. . . . .	8
TROIS MOIS. . . . .	4
UN NUMERO. . . . .	0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

## PARTIE NON OFFICIELLE

La cérémonie des obsèques de S. Exe. le maréchal Niel, ministre de la guerre, doit avoir lieu aujourd'hui, 17 août, à une heure, aux Invalides.

Deyant cette tombe trop tôt ouverte, rendons hommage à une vie si bien remplie, et qui appartient désormais à l'histoire. Chaque jour de cette grande existence se compte par un service rendu au pays, et, dès le commencement de son règne, le Prince avait su distinguer le brillant colonel pour l'élever successivement jusqu'au faite de la hiérarchie militaire, et pour l'appeler à prendre dans les conseils de la Couronne la part due à une carrière glorieuse et à un grand caractère.

Adolphe Niel, d'une très-honorables famille du midi, distinguée par les armes et dans la magistrature, naquit à Mirepoix, le 4 octobre 1802.

Sorti de l'École polytechnique en 1823, et entré le premier de sa promotion pour l'armée du génie à l'École d'application, ses premières années, d'abord comme lieutenant au 3<sup>e</sup> régiment, puis comme capitaine dans diverses fonctions de l'état-major, furent toutes entières consacrées à l'étude des détails du service et à des travaux spéciaux de son arme. Dès lors se révélaient ses qualités militaires et son aptitude d'ingénieur.

Des mémoires importants, dont plusieurs insérés au *Mémorial de l'officier du génie*, très-remarqués, dès cette époque, le firent désigner pour l'Algérie, en 1837, alors que l'on cherchait, en vue de la seconde expédition de Constantine, les officiers du génie dont la réputation était le mieux établie, pour en doter l'état-major du corps expéditionnaire.

Le siège de Constantine fut le point de départ de la brillante carrière à laquelle était appelé le capitaine Niel; il y rendit les plus importants services et se signala d'une manière toute particulière, lors de l'assaut, par l'intelligence et la hardiesse avec lesquelles il sut, à la tête d'une petite colonne de sapeurs, tourner les défenses intérieures de la place.

Sa promotion au grade de chef de bataillon fut la récompense méritée de sa belle conduite pendant cette campagne, l'une des plus rudes et des plus justement célèbres dans les fastes de notre armée d'Afrique.

Appelé, en 1840, à participer aux travaux des fortifications de Paris, où s'exécutèrent sous sa direction les beaux ouvrages qui entourent et protègent Saint-Denis, nommé lieutenant-colonel en 1842, il fut, en 1846, comme colonel, le commandement du 2<sup>e</sup> régiment du génie.

Peu de colonels dans l'armée ont exercé sur le corps qu'ils commandaient l'ascendant qu'avait su prendre le colonel Niel sur le ré-

giment qui lui était confié. Aussi, en 1848, en garnison dans le midi, au milieu d'une population dont les passions follement surexcitées pouvaient faire redouter tous les excès, parvint-il par son attitude froidement énergique et par celle de sa troupe, à contribuer de la manière la plus efficace au maintien de l'ordre; le deuxième régiment du génie fut traverser cette période si difficile de nos troubles politiques sans que jamais la moindre hésitation se manifestât dans ses rangs; la discipline n'y fut pas ébranlée, et le colonel ne cessa pas un instant d'y être respecté et ponctuellement obéi.

Le colonel Niel ne se sépara de son régiment que pour aller au siège de Rome, en 1849, remplir les fonctions de chef d'état-major du génie. A ce siège, il fut ce que promettait le jeune officier de Constantine: un officier du génie accompli, prompt à prendre une détermination, intrépide dans les circonstances où il fallait brusquer un coup de main.

Aussi tous applaudirent au cliquet que fit le général en chef en chargeant le colonel Niel d'aller porter au Saint-Père les clefs de la capitale du Saint-Siège, reconquise par nos armes.

Quelque temps après, le colonel Niel recevait sa nomination du général de brigade et était investi du commandement du génie à l'armée expéditionnaire de la Méditerranée.

Chargé l'année suivante de la direction du service du génie au ministère de la guerre, le général Niel réunit à ces importantes fonctions la tâche non moins ardue de défendre au sein des commissions et devant l'assemblée législative, en qualité de délégué du ministre, les intérêts si nombreux de son département.

Alors se révèlent un esprit d'observation supérieur, une pénétration vive, b'a coup de sang-froid, de finesse et d'à-propos, dont précieux de la nature, qui développa l'éducation et qui, réunis à un savoir étendu, le rendaient plus propre que tout autre à bien s'acquitter d'une mission que, dans les circonstances du moment, le moindre incident pouvait rendre plus particulièrement délicate.

La rare aptitude dont il fit preuve dans la défense de ces intérêts le désigna des premiers aux choix du chef de l'État, lors de la réorganisation du conseil d'État, en 1852. Il fut nommé, en effet, le 26 janvier, conseiller d'État en service ordinaire hors section, titre qu'il a conservé jusqu'à son élévation au Sénat, en 1857.

Là, transporté au milieu de cette réunion d'hommes supérieurs à tant de titres, il y fit preuve de ces qualités d'administrateur consommé, de praticien rompu aux affaires, d'opérateur entraînant et convaincu qui en ont fait depuis le ministre éminent si apprécié au Corps législatif et au Sénat, et dont nous portons aujourd'hui le deuil.

Pendant ces cinq années de présence au conseil d'État, sauf les interruptions provoquées par la guerre d'Orient, le général n'est resté étranger à aucune des grandes affaires portées devant ce conseil.

La loi sur les pensions civiles, la modification de la loi sur l'avancement de l'état-major de l'armée navale, le décret portant délimitation de la zone frontière, le classement des fortifications, les servitudes imposées à la propriété autour des places de guerre, les budgets, la loi sur la dotation de l'armée, le Code de justice militaire pour l'armée de terre, durent souvent au concours de ses lumières de voir apporter dans leur texte des modifications utiles.

En 1853, il avait été promu général de division.

Membre depuis 1851 du comité des fortifications, sans qu'il eût quitté le conseil d'État, sa facilité pour le travail lui permettait de mener de front ces multiples fonctions, tout en continuant de procéder aux inspections générales qu'il devait passer chaque année, et dont les rapports sont des modèles de clarté, de précision, remplis d'aperçus judicieux et profonds.

En 1854, lorsque éclata la guerre contre la Russie, le général Niel partit pour la Baltique comme commandant le génie du corps expéditionnaire chargé de détruire Bomarsund.

Cette forteresse, investie le 1<sup>er</sup> août, se rendit le 16 devant des attaques conduites avec une hardiesse incontestable, mais en même temps avec toute la sagesse que commande le soin de se montrer avare du sang de nos soldats.

C'est au retour de cette expédition que l'Empereur, si bon juge du mérite de ses généraux, et qui venait d'élever le général Niel au grade de grand officier dans l'ordre de la Légion d'honneur, voulut encore l'attacher à sa personne en le nommant son aide-de-camp par décret du 8 janvier 1855.

Le lendemain, le général partait en mission spéciale par la Crimée, et quatre mois après il était investi du commandement en chef du génie de l'armée d'Orient, en remplacement du général Bizot, tué dans la tranchée devant Sébastopol.

Sébastopol! cette page si glorieuse pour l'armée, et dans laquelle le corps du génie en particulier s'est montré si prodigue de son sang comme de sa science, sera l'éternel honneur du général qui, avec tant de constance, de courage et de dévouement, dirigea les travaux de ce siège formidable, unique dans l'histoire du monde.

Nul mieux que le général Niel n'était en mesure d'en retracer les phases; c'est ce qu'il fit dans un ouvrage remarquable qui, sous le titre modeste de *Journal des opérations du génie au siège de Sébastopol*, restera comme un

monument élevé à la gloire des armes françaises.

Au lendemain de la prise de Sébastopol, le général Niel avait reçu la grand'croix de la Légion d'honneur. Dès ce moment les fonctions qu'avait remplies le général Niel et la supériorité de talent qu'il y avait déployée marquaient sa place au rang des généraux en chef.

Aussi la guerre de 1859 le trouve-t-elle à la tête du 4<sup>e</sup> corps de l'armée d'Italie, non plus pour concourir à un siège ou diriger les travaux spéciaux de son arme, mais prêt à déployer sous les yeux et sous les ordres directs de l'Empereur les talents du général d'armée.

Le grand rôle joué par le 4<sup>e</sup> corps à la bataille de Solférino est présent à toutes les mémoires, et cette belle journée valut à son chef le bâton de maréchal de France.

Pourvu à son retour en France du commandement du 6<sup>e</sup> corps d'armée à Toulouse, l'illustre maréchal, tout en s'occupant activement de la direction des affaires militaires relevant de ce grand commandement, se faisait rendre compte avec le plus grand soin de la situation générale du pays, et étudiait par lui-même toutes les questions d'intérêt civil, agricole, industriel ou commercial de la région.

Commandant le camp de Châlons en 1865, les instructions données à ses troupes pour leur enseigner tout le parti à tirer de leur réunion dans les camps, en vue de les préparer à la pratique de la guerre, ont fait école.

Dans les cours loisirs que lui laissait le commandement du 6<sup>e</sup> corps, son esprit se portait de préférence vers l'étude des questions militaires, qui avaient fait l'objet des occupations de toute sa vie, et plus particulièrement de celles qui se rapportent au recrutement, à l'organisation des armées modernes, questions dont sa haute prévoyance lui faisait sentir toute l'opportunité.

*Les nécessités surgies des événements de 1866*, imposant à la France comme à toutes les grandes puissances de l'Europe l'obligation d'asseoir sur des basses plus étendues, plus solides, l'organisation des forces nationales et de perfectionner son armement, ne le prirent donc pas au dépourvu.

Appelé par la confiance du Souverain à prendre en mains la direction de cet immense travail de réorganisation militaire, le maréchal Niel, dès son arrivée au ministère, au mois de janvier 1867, se mit immédiatement et résolument à l'œuvre.

L'histoire dira avec quelle activité, quelle persévérance, quelle force de volonté, quelle merveilleuse fécondité de ressources, le maréchal Niel, entrant profondément dans la pensée de l'Empereur, est parvenu à résoudre ce problème, jusqu'alors réputé insoluble, de doubler les forces militaires de la France non-seulement sans augmenter ses charges en temps de paix, mais en les allégeant pour les familles et en diminuant les dépenses du trésor.

Rappelons ici ce qui a été fait; le tableau est assez grand pour pouvoir se passer de commentaires:

Une armée de ligne de 750,000 hommes disponibles pour la guerre, près de 600,000 hommes de garde nationale mobile, l'instruction dans toutes ses branches poussée à un degré inconnu jusqu'ici; nos règlements militaires remaniés et mis en rapport avec les exigences nouvelles, les conditions de l'existence du soldat et de l'officier largement améliorées, l'avenir des sous-officiers, qui ne veulent pas suivre les chances qui leur sont largement ouvertes dans la carrière militaire assuré par leur admission aux emplois civils; 1,200,000 fusils fabriqués en moins de dix-huit mois, les places mises en état et armées, les arsenaux remplis, un matériel immense prêt à suffire à toutes les éventualités, quelles qu'elles soient; et en face d'une telle situation,

la France confiante dans sa force, garantie solide de la paix.

Tous ces grands résultats obtenus en deux années.

Quel plus bel héritage un sujet peut-il laisser à son Prince, un citoyen à sa patrie, un père à ses enfants! (Journal offic.)

#### HYGIÈNE ET MÉDECINE.

Des moyens de chauffage du pauvre par les poèles de fer et de fonte. — Insalubrité de ces appareils. — Permeabilité des poèles de fonte aux gaz toxiques de la houille. — Rapport du général Morin à l'Académie des sciences. — Opinion de Michel Lévy.

(Suite).

Pour l'instant, la question scientifique est résolue. Un poêle de fonte chauffé au rouge jette dans l'atmosphère des vapeurs insalubres d'oxyde de carbone et d'acide carbonique. Le rapport du général Morin, organe d'une commission de l'académie des sciences, l'indique d'une façon très-précise. On va en juger par ses conclusions.

De l'ensemble de ces recherches, poursuivies avec persévérance pendant une année, nous croyons, malgré les difficultés que présentait la détermination exacte des proportions très-variables des produits gazeux, dont nous devons surtout reconnaître la nature, pouvoir regarder comme démontré:

« Par les expériences de MM. H. Sainte-Claire Deville et Troost, rappelées au commencement de cette note;

« Par les expériences sur le gaz contenu dans le sang des lapins qui avaient passé trois jours dans une salle chauffée soit avec un poêle de fonte soit avec un poêle de fer;

« Par les expériences faites sur le sang des lapins qui avaient séjourné trente et trente-quatre heures consécutives sous une cloche alimentée d'air pris dans la même salle et maintenue à la température ambiante;

« Par les recherches sur l'influence des gaz étrangers à la composition normale de l'air sur ceux qui sont contenus dans le sang;

« Par les analyses directes de l'air pris dans la salle chauffée avec des poèles ordinaires à l'aide de l'appareil d'analyse employé par MM. H. Sainte-Claire Deville et Troost;

« Par les expériences faites avec le poêle à enveloppe, et à l'aide des mêmes appareils d'analyse;

« Par la constatation directe de la présence de l'oxyde de carbone dans l'air, après son passage dans le poêle à enveloppe, à l'aide du protochlorure de cuivre dissous dans l'acide chlorhydrique;

« Par les expériences faites, au laboratoire de M. Payen, sur la décomposition de l'acide carbonique par son contact avec le fer chauffé au rouge sombre.

« Par les expériences directes sur l'action de la fonte et du fer chauffés au rouge sombre sur l'air sec et sur l'air humide;

« Par l'observation des effets apparents de la présence de l'oxyde de carbone dans l'air sur les animaux qui respirent ce mélange;

« 1<sup>o</sup> Qu'entre les inconvénients immédiats et graves qu'ils présentent, par la facilité avec laquelle tous les poèles en métal ordinaire atteignent fréquemment la température rouge, les poèles de fonte élevés à celle du rouge sombre déterminent, dans les lieux où ils sont placés, le développement d'une proportion notable, mais très-variable selon les circonstances, d'oxyde de carbone, gaz éminemment toxique;

« 2<sup>o</sup> Qu'un développement analogue peut se produire, mais à un degré moindre, avec les poèles de fer élevés à la température rouge;

« 3<sup>o</sup> Que dans les locaux chauffés avec des poèles de fer ou de fonte, l'acide carbonique naturellement contenu dans l'air et celui qui est produit par la respiration des individus qui y séjournent peuvent être décomposés, et

donner aussi lieu à un développement d'oxyde de carbone:

« 4<sup>o</sup> Que l'oxyde de carbone dont la présence a été constatée, lorsqu'on s'est servis des poèles de fonte, peut provenir de plusieurs origines différentes et parfois concourantes, savoir:

« La perméabilité de la fonte par ce gaz, qui passerait de l'intérieur du foyer à l'extérieur;

« L'action directe de l'oxygène de l'air sur le carbone de la fonte chauffée au rouge;

« La décomposition de l'acide carbonique contenu dans l'air par son contact avec le métal chauffé au rouge;

« L'influence des poussières organiques naturellement contenues dans l'air;

« 5<sup>o</sup> Que les effets observés dans une salle inhabitée, éclairée par quatre fenêtres et ayant deux portes, dont l'une était fréquemment ouverte, seraient plus sensibles et plus graves encore dans les locaux ordinaires d'habitation dépourvus de ventilation, par suite de la présence et de la décomposition des poussières organiques de tous genres qui y existent.

« 6<sup>o</sup> Qu'en conséquence, les poèles et les appareils de chauffage en fonte et même ceux en fer, sans garnitures intérieures en briques réfractaires ou autres matières, qui les empêcheraient d'atteindre la chaleur rouge, sont d'un usage dangereux pour la santé.

« Tous les effets signalés dans ce mémoire ne se produisent que quand le métal est élevé à la température rouge, et sont la conséquence de la facilité avec laquelle la surface des poèles en métal peut atteindre ce degré d'chauffement. Les plus immédiats sont ceux de l'irradiation directe de ces surfaces, et, sous ce rapport, il n'y a aucune différence à établir entre la fonte et le fer.

« L'influence du développement d'oxyde de carbone, quoique secondaire, peut devenir sérieusement nuisible dans les lieux dépourvus d'une ventilation suffisante, et contenant un certain nombre d'individus qui y séjournent longtemps.

« Il s'ensuit qu'avec des dispositions convenables, et garnissant par exemple l'intérieur des foyers de briques ou de terre réfractaire, en enveloppant de briques les tuyaux métalliques des calorifères de manière à s'opposer à ce qu'ils puissent atteindre la température rouge on éviterait les inconvénients que nous avons signalés, en même temps que l'on obtiendrait une grande régularité dans le chauffage par ces appareils.

« L'industrie du chauffage est déjà entrée dans cette voie, et les résultats d'expérience que nous venons de faire connaître, loin de nuire à son développement, ne peuvent donc que l'engager à persévérai dans la recherche des améliorations, dont les appareils en fonte ou en fer sont encore susceptibles, afin d'éviter ou d'atténuer les défauts que tout le monde leur connaît. »

(La suite au prochain numéro.)

Le Siècle donne de curieux détails sur la foire des jeunes filles en Amérique:

On a beaucoup parlé, dans ces derniers jours, d'une foire aux jeunes filles qui a lieu tous les ans aux États-Unis. Ce sont les parents des jeunes filles qui les conduisent à cette foire curieuse où vont s'approvisionner les célibataires disposés à prendre femme sans perdre de temps et sans aucun des préludes inutiles de la *flirtation*.

Mais ce que mes confrères de la presse française n'ont pas fait connaître, c'est l'origine de cette foire au beau sexe. La voici:

Les premiers colons anglais qui formèrent en Amérique leur premier établissement (James-Town), étaient tous célibataires. Le trésorier de la compagnie d'émigration, Sandy, pensant avec juste raison que le meilleur moyen de fixer les émigrants, en stimulant

leur émulation, était de leur créer une famille résolument mariée.

A cet effet, il expédia d'Angleterre pour la Virginie quatre-vingt-dix jeunes et jolies filles munies de certificats attestant leur parfaite honorabilité. Le voyage se fit heureusement et à leur arrivée à James-Town, on les exposa publiquement aux regards des prétendants. On ne les maria point sans leur consentement, et elles furent toutes mariées dans les vingt-quatre heures, ce qui prouve que le grand mérite en toute chose et d'arriver en temps utile.

Chacun des épousseurs dut payer le passage de celle qu'il avait choisie pour femme, soit cent vingt livres de tabac. C'était pour rien. Aussi le trésorier de l'émigration ayant fait une seconde expédition de jeunes filles, portait-il à cent cinquante livres de tabac le prix de leur passage, remboursable par chaque mari. Que font quelques livres de tabac de plus ou de moins quand le cœur a parlé?

Les célibataires de James-Town donnèrent avec le plus grand enthousiasme les cent cinquante livres de tabac pour prix de leur bonheur. Ainsi se formèrent les premières familles européennes en Virginie, entre les années 1616 et 1618, et telle est, nous l'avons dit, l'origine de la foire aux jeunes filles que la tradition a conservée de nos jours encore sur un point de l'Amérique, où cependant ce ne sont pas les femmes qui manquent aujourd'hui.

Que de fer! disaient les chroniqueurs du moyen âge en parlant des puissantes armures qui couvraient le cheval et le cavalier. Que diraient-ils donc aujourd'hui en voyant construire des usines en fer, des charpentes et des maisons en fer, des églises en fer, des trottoirs en fer et des fortifications en fer? On sait que les forts de Cronstadt ont reçu un revêtement en fer.

Tous ces tours de force accomplis par le fer ne sont rien auprès de la dernière victoire qu'il vient de remporter. A côté des plumes de fer, il nous faut aujourd'hui placer le papier de fer. Nos industriels croyaient avoir trouvé le *nec plus ultra* en fabriquant du papier sans chiffon et en fabriquant en papier toutes les plantes textiles. Mais qui eut jamais pensé au papier de fer? Et à peine né, ce papier de fer, il a pour concurrent le papier d'acier. L'Angleterre tient pour le papier d'acier, l'Amérique pour le papier de fer.

Une maison d'Angleterre fabrique un papier d'acier qui ne forme que la dix-huitième partie d'un pouce anglais; en d'autres termes, il faudrait dix-huit cents feuilles de ce papier pour atteindre à la hauteur du pouce et il ne faut que douze cents feuilles du papier ordinaire le plus mince pour arriver à cette épaisseur.

(*Times.*)

On lit ce qui suit dans le *Courrier de San Francisco*, sous le titre de *Navigation aérienne*:

Sur l'invitation de M. Marriott, l'éditeur du *New Letter*, un grand nombre de nos citoyens les plus marquants se sont rendus dimanche passé, par le chemin de fer de San José, à dix-sept milles d'ici, pour assister à une démonstration pratique d'un système de navigation aérienne à l'étude depuis dix-neuf ans.

On ne saurait mieux comparer la forme de ce ballon qu'à celle d'un énorme cigare, très épais, ayant dix mètres de longueur sur cinq de diamètre. Vers le milieu et à partir de la partie inférieure, il y a une entaille dans la forme d'un V renversé qui s'étend jusqu'au centre et partage la moitié inférieure du ballon en deux parties égales. C'est sur un treillis, à la base de cette entaille, qu'est placée la bouilloire de la petite machine à vapeur logée un peu au-dessus.

Une légère latte de bois, de l'épaisseur d'un

doigt, entoure le milieu du ballon dans sa longueur; cette latte est retenue par des rubans passant par-dessus le ballon. Deux ailes dans la forme d'un foc de navire et tendues par le moyen d'un léger cadre, sont attachées horizontalement à la latte dont nous venons de parler. Ces ailes, qui viennent mourir à la tête du ballon, s'étendent un peu au delà de l'entaille, où elles atteignent un mètre de largeur.

Deux hélices verticales placées au milieu du ballon fonctionnent dans les ailes comme les roues d'un bateau à vapeur par le moyen de la petite machine. Le gouvernail, qui donne une direction verticale ou horizontale au ballon, est composée de quatre cadres recouverts d'un tissu ayant un peu plus d'un mètre de longueur sur trente centimètres de largeur, et réunis ensemble longitudinalement en forme de rectangle.

Quant les visiteurs arrivèrent sur les lieux, vers neuf heures et demie du matin, le ballon était déjà en plein air. On fit des préparatifs pour chauffer la bouilloire, mais le vent soufflait avec assez de violence pour empêcher cette opération. Il fallut faire entrer le ballon dans l'immense hangar où il a été construit, — cet édifice a bien soixante mètres de longueur. — Dès que le feu fut allumé à la porte d'entrée, le gouvernail fut mis en position et le ballon partit en ligne directe vers l'autre extrémité du hangar.

Quand il revint au point de départ, le ballon ne flottait plus; soit en entrant, soit dans ses deux trajets, il avait été percé. Il fallut remédier à l'avarie, puis le remplir de gaz. Ceci prit plusieurs heures. Pendant ce temps, la violence du vent avait augmenté, et on ne put que le faire voyager de nouveau dans le hangar. Dans toutes ces courses, le ballon était dirigé selon la volonté de l'opérateur, et si nous ne l'avons pas vu naviguer en plein air, d'autres l'ont vu parcourir une distance de plus de huit kilomètres. Quand le temps était calme, le ballon prenait toujours la direction qu'on voulait.

M. Marriott croit avoir obtenu le plus grand résultat qu'aient atteint jusqu'à ce jour les aéronautes de notre siècle. Il a résolu le problème d'un navire flottant dans les airs et pouvant parcourir les distances au moyen d'une force motrice et dans la direction voulue. Pour utiliser cette découverte, il reste à vaincre maintenant la résistance de l'air sur un objet si léger et présentant une si vaste surface, puis la difficulté qu'offre le poids de la machine, du combustible et des voyageurs.

Quels que soient les doutes que l'on puisse avoir sur l'entière réussite de ce projet, M. Marriott a démontré au moins qu'il n'était pas entièrement chimérique. Nous formons des vœux pour que la patience et l'énergie de M. Marriott soient couronnées de succès, et nous serions heureux de voir résoudre en Californie un problème qui a occupé les hommes de science en Europe pendant tant d'années.

(*Journal offic.*)

Le *Great Eastern*, qui est en ce moment à Sheerness, vient d'être disposé encarcène pour subir un nettoyage complet. Sa coque sera peinte en blanc afin de pouvoir résister, autant que possible, à la chaleur intense des rayons solaires durant son voyage à travers la mer Rouge pour la pose du câble de l'Inde.

(*Morning Post.*)

#### ÉTAT CIVIL.

##### \* SAINT-PIERRE.

###### NAISSANCES.

21 septembre. — O'Donnell Albert-Joseph.  
id. — Gervin Louis-Albert.

###### DÉCÈS.

15 septembre. — Gautier Emmanuel, marin, 32 ans, né à Broons (Côtes-du-Nord).

17 septembre. — Clark Thomas, marin, âgé de 25 ans, né à Audierne (Terre-Neuve).  
20 septembre. — Allard, enfant présenté sans vie.

## EPHÉMÉRIDES.

### SEPTEMBRE.

23. — 1711. — Prise de Rio Janeiro par Duguay-Trouin.
24. — 1853. — Prise de possession de la Nouvelle-Calédonie par le contre-amiral Febvrier Despointes.
25. — 1855. — Prise de Taman et de Fanagoria (côte d'Asie) par une flottille sous les ordres du capitaine Blouët.
26. — 1807. — Le *Revenant*, capitaine Surcouf, enlève le vaisseau de la compagnie des Indes le *Trafalgar*.
27. — 1066. — Guillaume le Conquérant part de Saint-Valéry-sur-Somme avec une flotte de 900 voiles destinée à la conquête de l'Angleterre.
28. — 1066. — Débarquement à Pevensey de Guillaume le Conquérant à la tête d'une armée de 60,000 hommes.
29. — 1655. — Bataille de Barcelonne entre la flotte du duc de Vendôme et une flotte espagnole.

## NOUVELLES MARITIMES

### PORT DE SAINT-PIERRE

#### BATIMENTS DU COMMERCE.

Septembre.	ENTRÉES	VENANT DE
16. Catherine, c. Mac Donald, charbon.	Sydney.	
-- Eliza, c. Bagain, bestiaux.	Nlle-Ecosse.	
17. Garland, c. Mac Donald, bois de construction.	Prince-Edouard.	
-- Lavinia, c. Perry, baril vides.	Guyoborouh.	
-- Wave, c. Evans, charbon.	Sydney.	
18. Alice Long, c. Forgeron, foin.		
20. Cabel Mac Kean, c. Vickersan, bestiaux.	P.-Edouard.	
-- Charles Fupper, c. Hacket, charbon.	Sydney.	
-- Marie, c. Vincent, sel.	Terre-Neuve.	
-- Aigle, c. Luce, div. march.	Granville.	

#### Septembre. Des lieux de pêche :

16. Flèche.
- Canadienne.
- Amélie.

#### Septembre. SORTIES ALLANT À

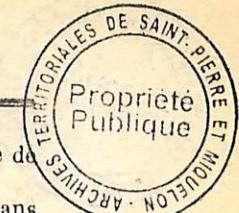
Septembre.	SORTIES	ALLANT À
15. Traveller, c. Lanelois, lest.	Sydney.	
16. Fernand, c. Robin,	Saint-Martin:	
avec 105,413 kilog. morue verte, ch. par M. Comolet frères et les fils de l'alué.		
-- Société, c. Rihouet,	Granville:	
avec 51,500 kilog. morue verte, 30 colis issues de morues, pesant 5,000 kil. et 33 barils rognés de morue pesant 4,219 kilog., ch. par M. Riotteau et fils.		
17. Louis-Gilles, c. Marquer,	Saint-Malo:	
avec 23 barriques d'huile de morue, pesant 5,750 kilog.; 24 barils rognés de morue, pesant 3,272 kilog.; 14,000 kilog. morue et issues de morue et 45,000 kilog. cailloux, ch. par M. Ed. Thomazeau.		
18. Anna, c. Laroque,	Bordeaux:	
avec 88,860 kilog. morue verte, plus 9 fûts huile de morue, pesant 2,200 kilog.; 1 grenier capelan, pesant 2,400 kilog. et 2,000 kilog. issues de morue, ch. par M. Beust père et fils.		
-- Minnie, c. Campbell, lest.	Sydney.	
-- Highlander, c. White, lest.	Sydney.	
-- Lavinia, c. Perry, lest.	Sydney.	
-- Harmony, c. Mac Kay, lest.	Baddeck.	
-- Tour-Malakoff, c. Alard,	Saint-Martin:	
avec 66,000 kilog. morue verte, plus 7 barriques huile de morues, pesant 1,700 kilog. et 3,000 kilog. flétans, ch. par M. P. Beaumtemps.		
20. Adèle-et-Auguste, c. Ogel,	Belle-Île.	
avec 52,300 kilog. morue verte, plus 100 kilog. morue sèche et 3,000 kilog. issues de morue et flétans, ch. par M. A. Demalvillain.		

## ANNONCES & AVIS

### VENTE

### SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Il sera procédé, le 11 octobre prochain, à une heure du soir, en l'audience des criées du Tribunal de première instance de cette colonie, séant au palais de justice, à Saint-Pierre, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur d'une maison d'habitation à usage de café, composée d'un rez-de-chaussée et





d'un grenier au-dessus, d'une cour derrière et au nord de ladite maison, située en cette île de Saint-Pierre, rues Joinville et de Sèze.

Cet immeuble a été saisi à la requête du sieur Joseph Hubert, propriétaire et armateur, demeurant en cette île, sur le sieur Victor Lelandais, cafetier, demeurant à Saint-Pierre, par procès-verbal de Barnay, huissier audit lieu, en date du 12 juillet 1869, visé le même jour par M. l'Ordonnateur, faisant fonctions de Maire à Saint-Pierre, et transcrit, après dénonciation, au bureau des hypothèques de Saint-Pierre le 26 du même mois, volume 4, numéros 39 et 40.

Ladite adjudication aura lieu sur la mise à prix, fixée par le créancier poursuivant, de 12,550 francs.

Fait et rédigé par moi, greffier soussigné, requis par le poursuivant, à défaut d'avoué dans la colonie.

3—2

F. ANTHOINE.

## VENTE Sur saisie immobilière.

Il sera procédé, le 18 octobre prochain, à une heure du soir, en l'audience des criées du Tribunal de première instance, séant au palais de justice à Saint-Pierre, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'une maison d'habitation avec le terrain dessous et autour, tenant du nord à Théberge, du sud à Hérault, de l'ouest à la veuve Bataille et de l'est à la rue du Barachois.

Cet immeuble a été saisi à la requête du sieur Yves Crassin, négociant à Saint-Pierre, sur le sieur Portais Louis, cafetier, demeurant au même lieu, par procès-verbal de Barnay, huissier audit lieu, en date du 12 juillet 1869, visé le même jour par M. l'Ordonnateur, faisant fonctions de Maire, et transcrit, après dénonciation au saisi, au bureau des hypothèques, le 26 juillet suivant, volume 4, numéros 35 et 36.

Ladite adjudication aura lieu sur la mise à prix, fixée par le poursuivant, de 6,950 francs.

Fait et rédigé par nous, Greffier soussigné, agissant à défaut d'avoué dans la colonie.

Saint-Pierre, le 21 septembre 1869.

3—1

F. ANTHOINE.

## VENTE. SUR SAISIE IMMOBILIÈRE.

Il sera procédé, le 18 octobre prochain, à une heure du soir, en l'audience des criées du Tribunal de cette colonie, séant au palais de justice à Saint-Pierre, à l'adjudication, au

plus offrant et dernier enchérisseur, d'un terrain situé en cette île de Saint-Pierre, tenant du nord au sieur Gratien Vigneau, du sud au sieur Crassin Yves, de l'est aux héritiers Dagort et de l'ouest à la rue Truguet.

Cet immeuble a été saisi à la requête du sieur Yves Crassin, négociant, demeurant en cette île, sur le sieur Gratien Vigneau, ferblantier, demeurant à Saint-Pierre, par procès-verbal de Barnay, huissier à Saint-Pierre, en date du douze juillet 1869, visé le même jour par M. l'Ordonnateur, faisant fonctions de Maire à Saint-Pierre, et transcrit, après dénonciation, au bureau des hypothèques, le 26 juillet suivant, volume 4 n°s 37 et 38.

Ladite adjudication aura lieu sur la mise à prix, fixée par le poursuivant, de trois cent francs, ci. . . . . 300 fr.

Fait et rédigé par nous, Greffier sous signé, à défaut d'avoué dans la colonie.

Saint-Pierre, le 21 septembre 1869.

3—1

F. ANTHOINE.

ÉTUDE DE M. C. SALOMON.

## VENTE SUR LICITATION

Par autorité de justice et par suite de baisse de mise à prix, entre majeurs et mineurs, d'un TERRAIN, sis à Saint-Pierre, rue Lamentin.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'en exécution du jugement du Tribunal de première instance de cette colonie du 13 septembre 1869 et à la requête de M. Elie Sasco, agent d'affaires, agissant au nom et comme tuteur *ad hoc* de Victor et Jules Lafourcade, mineurs, issus du mariage de Pierre Lafourcade et de Marie Dyraçabal, son épouse, décédée, nommé à cette qualité par décision du conseil de famille des mineurs en date du 19 juin dernier.

En présence de :

1<sup>o</sup> Jean-Xavier Lafourcade, fermier, demeurant à Langlade ;

2<sup>o</sup> Dame Joséphine Lafourcade, épouse du s<sup>r</sup> Gilles Roblot, fermier, demeurant à Langlade, les dénommés ci-dessus représentés par M. André Paturel, agent d'affaires à Saint-Pierre, leur fondé de pouvoirs.

3<sup>o</sup> Lafourcade Pierre, propriétaire, demeurant à Saint-Pierre.

Il sera, le samedi 2 octobre prochain, à 1 heure après midi, procédé en la salle d'audience du Tribunal et par le ministère du Notaire de la colonie à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur :

D'un immeuble sis à Saint-Pierre, rue Lamentin, consistant en un terrain propre à

bâtir, tenant du nord à Dibarboure, du sud à un passage, de l'est à la rue Lamentin, de l'ouest encore à Dibarboure ou ayant-droits.

Mise à prix réduite par le jugement précédent. . . . . 2.000

L'adjudication de l'immeuble dont la description précède aura lieu aux jours, heures et lieu ci-dessus indiqués et conformément aux conditions du cahier des charges déposé et l'étude du Notaire de la colonie où toute personne peut en prendre connaissance.

Saint-Pierre, le 22 septembre 1869.

Le Notaire,

C. SALOMON.

## VENTE

PAR LE NOTAIRE DE LA COLONIE

De la goëlette **Marie-Frazer**, jaugeant 80 tonneaux, avec tous ses agrès et apparaux, et d'environ 20 tonneaux de sel, le samedi 25 septembre 1869, sur le quai de la Roncière.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. DESTOUËT ou à M<sup>me</sup> veuve Laborde.

## EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

CERTIFICAT DE CHARGEMENT.

(PÈCHE DE LA MORUE.)

3 exemplaires : 50 c.

CERTIFICAT DE CHARGEMENT

ROGUES DE MORUE

3 exemplaires . 50 c.

HEURES DES PLEINES ET BASSES MERS  
à Saint-Pierre

DU 22 AU 29 SEPTEMBRE 1869.

DATES	PLEINES MERS		BASSES MERS	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
SEPTEMBRE.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
Jeudi 23	9 33	9 48	3 48	4 03
Vend. 24	10 02	9 17	4 17	4 33
Sam. 25	10 33	10 49	4 35	4 49
Dim. 26	11 06	11 24	5 05	5 23
Lundi 27	11 43	0 06	5 41	6 02
Mardi 28	0 30	1 00	6 26	6 53
Merc. 29	1 35	2 15	7 25	8 30

## OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 15 au 21 septembre 1869.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum.	TEMPÉRATURE. minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.						
15	759	758	15 0	13 0	16 0	12 0	N.-O.	2	Ci-Cu-Str.	
16	756	758	13 0	14 0	16 0	10 0	N.	4	Ci-Cu-Str.	
17	765	767	13 0	15 0	17 0	11 0	N.-E.	3	Ci-Cu-Str.	
18	767	766	14 0	12 0	15 0	10 0	N.-E.	2	Nimb.	
19	764	760	15 0	16 0	17 0	12 0	O.	2	Nimb.	
20	752	750	16 0	16 0	18 0	13 0	S.-O.	4	Nimb.	
21	759	759	12 0	14 0	15 0	9 0	N.-E.	4	Ci-Cu.	Pluie. Pluie Brume.